

Sujet : RE: Accusé de réception - arrêt projet PLU
De : Cathy BALAIR <c.balair@grand-lille.cci.fr>
Date : 20/07/2017 17:59
Pour : "dhurtrelle@ville-estaires.fr" <dhurtrelle@ville-estaires.fr>
Copie à : Véronique DUPRETZ <vdupretz@ville-estaires.fr>

Bonjour Madame,

Veillez trouver en PJ le document demandé.
Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Cathy BALAIR
Assistante de Direction / Vice-Présidence
CCI GRAND LILLE
Agence Territoriale Flandre Intérieure St-Omer St-Pol
Téléphone : 03 28 52 93 71
c.balair@grand-lille.cci.fr
CENTRE TERTIAIRE FLANDRE LYS
80 Bd de l'Abbé Lemire - 59190 HAZEBROUCK
grand-lille.cci.fr

-----Message d'origine-----

De : Véronique DUPRETZ [<mailto:vdupretz@ville-estaires.fr>]
Envoyé : jeudi 20 juillet 2017 15:58
À : Cathy BALAIR <c.balair@grand-lille.cci.fr>
Objet : Accusé de réception - arrêt projet PLU

Madame,

afin de compléter notre dossier de révision du PLU, nous aurions besoin d'une attestation ou un accusé de réception de l'arrêt projet qui a été envoyé le 17 mai 2016 à l'attention de M. le Président de la CCI à Armentières.

Pouvez-vous nous transmettre ce document à l'adresse suivante :
dhurtrelle@ville-estaires.fr

Nous vous en remercions pas avance.

Véronique DUPRETZ
Service urbanisme

--
Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Tél.: 03 28 42 95 60
Fax.: 03 28 42 95 75

— Pièces jointes :

courrier accusé de réception arrêt PLU D'ESTAIRES .docx.pdf

210 Ko

Monsieur le Maire
Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Nos réf. :
CB/VP-PLU Estaires
Objet :
Arrêt projet du P.L.U. d'Estaires

Hazebrouck,
le 20 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Par ce courrier, nous attestons avoir bien reçu à la date du 17 mai 2016, l'arrêt de projet de la révision générale du plan local d'urbanisme de la Commune d'Estaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées et les meilleures.

Valérie FAUCQUEZ,

Directrice de l'Agence Flandre Intérieure
St-Omer / St-Pol-sur-Ternoise

Sujet : Re: accusé de réception - arrêt projet PLU
De : lionel Ditte <l.ditte@artisanat-hautsdefrance.fr>
Date : 25/08/2017 10:57
Pour : Véronique DUPRETZ <vdupretz@ville-estaires.fr>

Bonjour Madame,

Par ce mail, je vous confirme que nous avons bien reçu l'arrêt projet du PLU de la commune d'Estaires.

Bien cordialement.

Lionel DITTE

**Responsable - Service Études et Statistiques - Observatoire Régional de l'Artisanat
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France**
16 rue Inkermann 59000 LILLE

Tél. : 03 20 12 36 75

<https://www.facebook.com/artisanat.Hauts.de.France>



Le 25 août 2017 à 10:11, Véronique DUPRETZ <vdupretz@ville-estaires.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur,

Vous est-il possible de me faire parvenir (par mail) l'attestation ou accusé de réception de l'arrêt projet du PLU de la commune d'Estaires, comme demandé dans mon mail du 17 juillet dernier ?

Je vous en remercie par avance.

Véronique DUPRETZ

----- Message transféré -----

Sujet : accusé de réception - arrêt projet PLU

Date : Mon, 17 Jul 2017 11:45:20 +0200

De : Véronique DUPRETZ <vdupretz@ville-estaires.fr>

Pour : l.ditte@artisanat-nordpasdecals.fr

Bonjour Monsieur,

afin de compléter notre dossier de révision du PLU, nous aurions besoin d'une attestation ou un accusé de réception de l'arrêt projet qui vous a été envoyé le 17 mai 2016.

Pouvez-vous nous transmettre ce document ?

Nous vous en remercions pas avance.

Véronique DUPRETZ
Service urbanisme

--

Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Tél.: 03 28 42 95 60
Fax.: 03 28 42 95 75

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE MERVILLE



VILLE DE LA GORGUE

59253

Téléphone (Standard) : 03 28 48 86 05
Télécopie : 03 28 40 83 91
E.mail : contact@ville-lagorgue.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Philippe MAHIEU, Maire de LA GORGUE,

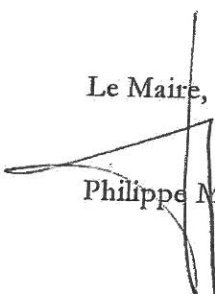
ATTESTE

Avoir reçu, en Mairie de LA GORGUE, le 23 mai 2016,
L'arrêt de projet du Plan Local d'urbanisme de la Ville d'ESTAIRES.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LA GORGUE, le 24 juillet 2017

Le Maire,


Philippe MAHIEU



Sujet : Re: accusé de réception arrêt projet - PLU
De : MAIRIE <mairie-neuf-berquin@wanadoo.fr>
Date : 01/09/2017 14:41
Pour : Véronique DUPRETZ <vdupretz@ville-estaires.fr>

Bonjour Madame DUPRETZ,

Vous vous confirmons la bonne réception de l'arrêt projet de la révision du PLU LE 23 MAI 2016.

Cordialement,

Mairie de Neuf-Berquin

59940 NEUF BERQUIN

TEL : 03.28.42.82.76

FAX : 03.28.42.04.44

mairie-neuf-berquin@wanadoo.fr

> Message du 20/07/17 16:14
> De : "Véronique DUPRETZ" <vdupretz@ville-estaires.fr>
> A : "mairie-neuf-berquin@wanadoo.fr" <mairie-neuf-berquin@wanadoo.fr>
> Copie à :
> Objet : Re: accusé de réception arrêt projet - PLU
>
>
> Merci de corriger, l'envoi était adressé à Monsieur le Maire et M. le président de la CCI.

> Cordialement,

> V. DUPRETZ

>

>

Le 20/07/2017 à 16:05, Véronique DUPRETZ a écrit :

>

> Monsieur le maire,

>

> afin de compléter notre dossier de révision du PLU, nous aurions besoin d'une attestation ou un accusé de réception de l'arrêt projet qui a été envoyé le 17 mai 2016 à l'attention de M. le Président de la CCI à Armentières.

>

> Pouvez-vous nous transmettre ce document à l'adresse suivante :

dhurtrelle@ville-estaires.fr

>

> Nous vous en remercions pas avance.

>

> Véronique DUPRETZ

> Service urbanisme

--

Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

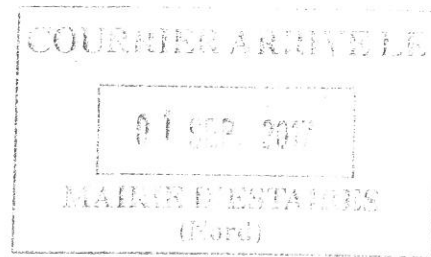
Tél.: 03 28 42 95 60
Fax.: 03 28 42 95 75

>

--

Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Tél.: 03 28 42 95 60
Fax.: 03 28 42 95 75



ATTESTATION

Je soussigné Jean-Claude THOREZ, Maire de la commune de Saily-sur-la-Lys, certifie avoir reçu de la mairie d'Estaires l'arrêt de projet de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Estaires, le lundi 23 mai 2016 (LRAR n°1A 122 604 7984 7).

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Saily-sur-la-lys, le 31 AOUT 2017

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS



Hazebrouck, le 25 Août 2017

Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 Estaires

SM Pays Cœur de Flandre
DM/CV/HD-N° 4713

OBJET : Accusé de Réception de l'Arrêt de projet du PLU

Madame, Monsieur

Pour faire suite à votre demande, nous certifions avoir accusé réception de l'arrêt de projet du PLU en révision au sein de votre commune en date du 23/05/2016.

Fait pour faire valoir ce que de droit,

Danielle MAMETZ

**Présidente du Syndicat Mixte
du Pays Cœur de Flandre**

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

Direction de l'Aménagement Durable
Mission Aménagement Régional

Vos Réf : BF/CH/VD - 0516
Nos Réf : E16-030078
Affaire suivie par Gil DENIER
Tél. : 03.28.82.52.93
Courriel : gil.denier@nordpasdecalaispicardie.fr

Monsieur le Maire
Mairie d'Estaires
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

Lille, le 30 mai 2016

Objet : Arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme de votre commune
Consultation de la Région, en qualité de personne publique associée.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 17 mai 2016, reçu le 23 mai dernier, concernant l'arrêt de projet du PLU de votre commune.

Après analyse des documents transmis, nous ne manquerons pas de vous faire part de nos remarques, s'il y a lieu.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Hervé BEHAGUE
Directeur

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet.

Le Directeur
Chef de Corps Départemental

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 boulevard de Belfort
CS 9007
59042 LILLE Cedex

G1/PRS/CG/DP/CD/236/PLU
Affaire suivie par : Lieutenant Didier PECQUEUX
☎ : 03.28.69.94.22
Fax : 03.28.69.94.05

Lille, le 18 AOUT 2016

OBJET : ARRET PROJET PLU de la Commune d' Estaires

VRéf : GPRS/AM N° 9420

Par courrier référencé BF/CH/VD - 0516 en date du 17 mai 2016, Monsieur le maire de la commune m'a fait parvenir le dossier relatif à l'arrêt projet.

L'examen des documents fournis appelle les observations suivantes :

- L'étude réalisée par le SDIS du Nord en date de 2009 indiquait que dans certains secteurs, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) n'était pas conforme en terme de débit ou de distance .
- La DECI reste insuffisante voire inexistante sur certains secteurs, en effet quelques bâtiments d'habitation ou exploitations agricoles ne sont pas défendus réglementairement (secteur de la rue du Houck, de la rue de la Gloriette, de la rue de l'Épinette, rue Fine, rue de la Maurianne).

Pour conclure, il faudra apporter une attention particulière aux besoins en eau qui se rattachent à certains projets et notamment ceux de la ZAC, qui devront faire l'objet d'une étude préalable et spécifique.

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Directeur du Groupement Prévision,



Lieutenant-colonel Laurent MAILLARD

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 1
- Monsieur le chef du CIS ESTAIRES